

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOTI DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for omnibus and poste mixte services.

Cahors, le 27 Septembre 1873

La séance de la Commission de permanence, lundi dernier, n'a eu aucune importance. On avait dit que la gauche, effrayée des tendances monarchiques, demanderait la convocation immédiate de l'Assemblée nationale; mais elle s'est abstenue de toute proposition dans ce sens.

Après la séance, plusieurs membres de la Commission, et cinquante députés environ se sont réunis dans un bureau de l'Assemblée. Le point important de cette réunion, suffisamment justifiée par les dernières nouvelles de Frohsdorf est dans ce fait, que tous les partis conservateurs depuis le centre-gauche modéré et constitutionnel jusqu'à l'extrême-droite s'y trouvaient représentés. On y remarquait aussi la présence d'un ancien ministre et d'un ancien conseiller d'Etat de l'Empire. Aucune indiscretion n'a transpiré; toutefois, nous sommes en mesure d'affirmer que l'on a vu se produire l'accord le plus complet; non-seulement l'accord, mais l'unanimité absolue sans divergences d'aucune sorte sur les conditions de la Monarchie dans les temps actuels. Cette unanimité ainsi que la concordance des renseignements et la tendance manifeste à donner satisfaction aux nécessités de l'opinion et aux vœux de l'Assemblée nationale, ont fait la plus vive impression sur les esprits.

Les journaux de Paris publient un certain nombre de détails sur les délibérations dont nous venons de parler. Nous croyons que beaucoup de ces détails sont faux. Le secret est gardé et doit être gardé. Toutefois, nous citons les extraits suivants qui confirment nos propres informations.

On lit dans le Journal des Débats :

Les couloirs de l'Assemblée nationale présentent une animation inaccoutumée, comparativement au calme qui y règne ordinairement depuis la prorogation.

Des députés appartenant aux divers groupes de la Chambre s'entretenaient principalement des graves questions auxquelles les récents entretiens de MM. Merveilleux-Duvignaux et de Sugny avec M. le comte de Chambord donnent un intérêt nouveau.

Parmi les membres de l'Assemblée que nous avons rencontrés, sans compter, bien entendu, les vingt-neuf députés venus pour prendre part aux travaux de la commission de permanence, nous citerons MM. le duc Decazes, Germonière, Gaslonde, Lacave-Laplagne, Holin, de Ségur, Daru, Cornélis de Witt, de Mornay, de Jovenel, le vicomte de Meaux, Audren de Kerdel, O. de Bastard, Wallon, B. d'Harcourt, Aubry, Ambroise Joubert, l'amiral de Montagnac, Vingtain, le vi-

comte de Cumont, Plichon, Blavoyer, Mettetal, de Sugny, de Saint-Malo, Jules Brame, Vente, Brabant, de l'Aigle, le colonel Perrot, le marquis de Ploëuc, des Rotours, le général Le Flô, ambassadeur près la cour de Russie, Deregnacourt, Marc Dufrasse, O. de Lafayette, Salvandy, Lanel, Tirard, René Brice, Alexis Lambert.

Après la séance de la commission de permanence, les députés de la majorité dont nous venons de reproduire les noms, ainsi que MM. Desjardins, Blin de Bourdon, le général Martin des Pallières, le duc d'Audiffret-Pasquier, de Beauvillé, le baron de Flaghac, le comte de Kergorlay, Courbet Poulard, Merveilleux-Duvignaux, Ferdinand Moreau, Callet, Combiér, le marquis de Juigné, Pagès-Duport, l'amiral Saisset, le vicomte de Rainneville, le vicomte d'Haussonville, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia se sont réunis dans le local du 15^e bureau. La conférence a duré de deux heures et demie à quatre heures vingt minutes.

Les principaux orateurs qui ont été entendus dans cette réunion sont MM. de Sugny, Merveilleux-Duvignaux, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, le comte de Kergorlay, le baron de Jovenel, le vicomte de Cumont.

Toutes les questions qui se rattachent à la restauration monarchique ont été abordées, et la réunion a, dit-on, affirmé sur chacune d'elles son accord absolu et l'union la plus complète. Ce sont là, du moins, les seuls renseignements que les députés qui assistaient à cette conférence aient consenti à donner.

On lit dans le Figaro :

Voici néanmoins l'impression qu'on peut conserver de la réunion :

« On a abordé la question du gouvernement possible, en reconnaissant qu'il y avait généralement une tendance monarchique dans le pays; que cette tendance avait pu être retardée dans sa marche par la dissidence qui existait sur plus d'un point entre la droite et le centre droit, mais que cette dissidence avait disparu pour ainsi dire en droit, le jour où en fait le chef de la branche cadette est allé visiter le chef de la branche aînée, et a reconnu exclusivement sa légitimité. Que si, par cette démarche, le centre droit avait reconnu la monarchie sans division, la droite devait à son tour reconnaître le drapeau tricolore comme le drapeau du pays. »

Les conversations qui ont eu lieu dans cette réunion ont abouti à ce résultat que si les membres présents, qui, du reste, n'ont voulu prendre aucune décision par égard pour leurs collègues absents, étaient entrés unis sincèrement, l'union s'était faite plus forte encore par suite de cette réunion.

La question monarchique prend une si grande importance que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs les diverses nouvelles et les appréciations principales de la presse parisienne, appartenant aux diverses nuances du parti conservateur.

On lit dans le Français :

Les dernières nouvelles et notamment la dépêche du Times, ont jeté dans les rangs des radicaux et de leurs alliés un trouble et un désarroi dont les symptômes seraient assez piquants à étudier. C'est une agitation bourdonnante se traduisant tantôt par des aveux découragés, tantôt par des cris de désespoir et de colère, tantôt par des efforts de forfanterie qui masquent mal l'embarras et l'ahurissement.

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de garder le calme que leurs adversaires perdent chaque jour davantage. Jamais le sang-froid, la prudence, la patience souvent silencieuse n'ont été plus nécessaires. Des points graves ont été éclaircis. D'autres ne le sont pas encore et doivent l'être; car depuis le 24 mai le règne des obscurités et des équivoques est fini. C'est à ceux qui ont compétence et mission pour cette œuvre de la continuer. Les polémiques des journaux ne peuvent les aider, et souvent seraient de nature à leur nuire.

Une différence existe entre la dépêche du Times telle qu'elle a été publiée par la plupart des journaux et le texte même apporté par le Times. On est allé à la source, et plusieurs feuilles de Paris sont autorisées à déclarer que le texte expédié de Paris et concernant le drapeau tricolore, porte bien : Je LE sais, et non pas : Je NE sais.

De même, le télégramme publié par le Times dit bien une constitution quelconque; mais dans la pensée de ceux qui ont communiqué cet entretien au correspondant du Times, cette expression signifie simplement une constitution qui serait faite en dehors de l'action du comte de Chambord. C'est pourquoi on a traduit au lieu de : constitution quelconque, constitution toute faite.

On lit dans la Liberté :

Nous croyons savoir que la dépêche du Times n'est pas absolument exacte. Voici le résultat de l'entrevue de Frohsdorf, tel qu'il a pu nous être donné par des hommes dignes de foi. Aucun ultimatum n'aurait été effectivement présenté au comte de Chambord. Les délégués auraient surtout cherché à le pressentir sur la question religieuse, sur l'octroi de la Charte constitutionnelle et sur le drapeau national; quant à la question religieuse, il aurait donné des paroles rassurantes au point de vue de la paix de l'Europe; quant à l'octroi de la Charte il aurait — ce qui nous étonne profondément — rompu avec la tradition de la Maison de France et accepté la constitution que lui présenterait l'Assemblée nationale. Le seul point sur lequel le prince aurait évité de se prononcer, c'est sur l'adoption du drapeau tricolore. Il cherche évidemment un moyen qui lui permette de ne pas froisser le sentiment national, tout en gardant ses préférences.

En l'état de la situation, nous croyons savoir que les choses se passeront comme il suit : aucun pour-paler, aucune démarche n'aura plus lieu désormais. Les monarchistes vont se complier. Orléanistes et Légitimistes vont tâcher de s'entendre et de former une majorité pour faire voter par la Chambre une Charte constitutionnelle AVEC LE DRAPEAU TRICOLE, sans transactions d'aucune sorte sur ce point, de façon qu'après le vote et sur les bases adoptées par l'Assemblée, on puisse offrir purement et simplement la couronne au chef de la maison de France. Libre à lui d'accepter ou de refuser alors. Dans le premier cas, la France aurait un roi constitutionnel sous le nom d'Henri V; dans le second... on aviserait sans retard pour dénouer la situation.

Nos propres renseignements confirment la version de la Liberté qu'on vient de lire.

Le Pays, organe de la fraction du parti impérialiste la plus avancée et la plus opposée à toute autre solution que l'Empire, considère la proclamation de la Monarchie, si elle a lieu, comme un attentat parlementaire.

Il constate que le prince impérial n'exprimerait pas d'autres sentiments que M. le comte de Chambord, sur la question religieuse et Italienne, et il approuve le langage du chef de la maison de Bourbon.

L'article du Pays se termine par ces mots :

Quelle serait la conclusion de l'entrevue racontée par le Times ?

C'est que M. le comte de Chambord, suivant son habitude, ne se serait prononcé sur rien, si ce n'est sur la question romaine.

La Constitution, le drapeau, tout cela reste dans l'ombre.

S'il fait des concessions sur ces deux points, je crois qu'il est encore possible que nous ayons Henri V sur le trône avant trois mois.

Mais s'il demeure immobile dans ses déclarations passées, la royauté est perdue.

PAUL DE CASSAGNAC.

On lit dans la Gazette de France :

Les nouvelles qui arrivent de Frohsdorf et dont le Times s'est fait l'écho ont mis les gambettistes aux abois. Rien de plus curieux qu'un long article que la République française publie à ce sujet.

C'est un mélange d'aplomb, de terreur, d'angoisse, d'outrecuidance, d'exaltation, de découragement, d'obséquiosité, d'insolence, de colère, dont il est impossible de se faire une idée.

Le parti républicain actuel n'était pas né viable; mais il aurait pu succomber avec plus de dignité. Il ne tombe pas, il se dissout.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Nous recevons des lettres nombreuses, dans lesquelles on nous demande si la situation s'est modifiée et si nous pensons toujours qu'on puisse arriver à une solution favorable.

Notre réponse sera courte et catégorique.

Les chefs du parti conservateur, dans la chambre sont parvenus à résoudre les principales difficultés et ont l'espoir le plus fondé d'arriver, lorsque le moment sera venu, à une entente définitive.

Ainsi, dès aujourd'hui, les membres qui avaient l'intention de demander au roi d'accepter, avant son retour en France une constitution préalablement faite, ont renoncé à cette prétention et il est aujourd'hui convenu que la proclamation pure et simple de la monarchie aura lieu avant tout et que la constitution nouvelle et les lois qui devront en découler seront faites d'un commun accord entre le roi et l'Assemblée.

On ne doute pas que la majorité vote cette solution.

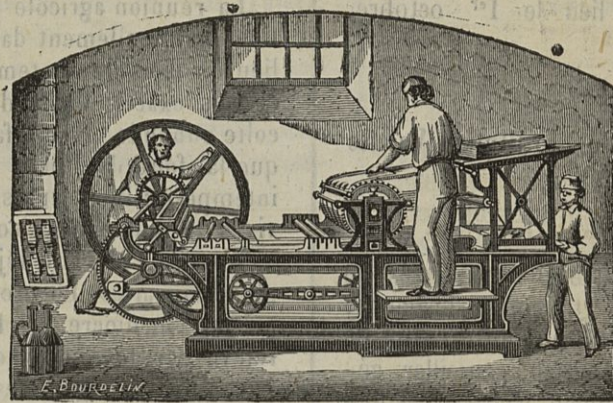
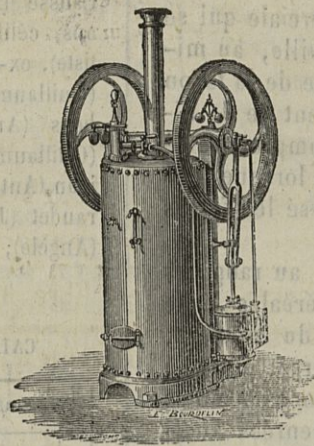
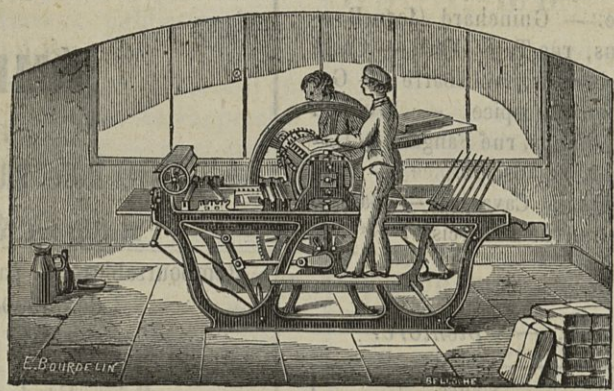
Dans la seconde quinzaine d'octobre, les membres des trois droites se réuniront pour entendre les propositions qui leur seront faites et pour désigner une députation de cinq membres chargée de se rendre à Frohsdorf.

D'après ce que l'on sait, la mission confiée à cette députation, a des chances certaines de succès.

Les intérêts du pays exigeant une prompté décision, la proposition tendant au rétablissement de la monarchie sera soumise à l'Assemblée dans la première quinzaine du mois de novembre prochain.

SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — fiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année).
pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 n^{os} par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phléisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. —
GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger,
rue St-James, à Cahors.

A VENDRE

D'occasion
Un DOG CART et une AMÉRICAINNE,
en très bon état, fabriqués chez M.
Mercier, carrossier à Toulouse.
S'adresser chez M. Escudé, carrossier,
Galeries Fontenilles, Cahors.

ECOLE DE NOTARIAT

Engagement et Hypothèques
Institués pour suppléer à l'insuffisance
du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur : **M. Cléri-Malige**
ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873 :

8 examens savoir : 5 à la faculté de
droit, 4 reçus ; (de ce dernier nombre est
un premier examen de doctorat passé avec
grand succès), et trois devant des cham-
bres de notaire, tous reçus.

PRIX :

Année scolaire, payable moitié en
entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars sui-
vant..... 420 fr.
Forfait, capacité en 8 mois, dont
moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois
après..... 1,500 fr.
Leçons particulières : 150 fr. par mois
et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre pro-
chain (prévenir.)

AVIS

Une quantité considérable d'effets
ayant été soustraits à la mort de
M^{me} Verdié, veuve de feu M. Verdié,
docteur-médecin, décédée le 22 août
1873. Les personnes qui doivent à
cette succession sont averties de ne
pas acquiescer ces effets si on les leur
présentait, et d'en faire la déclara-
tion à M^e Labie, notaire à Cahors.

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL
UNE

Propriété

Ayant une superficie de treize
hectares, située au lieu de FLORAS-
LE-BOCS, dans la bonne et belle
Vallée de la commune de St-Laurent,
canton de Montcuq (Lot); traversée
par la route de grande communication
de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt
commun, de Villefranche-du-Périgord
par Montcuq à la limite de Tarn-
Garonne :

- 1^o Maison de maître ;
- 2^o Logement de colon ;
- 3^o Un Pigeonnier ;
- 4^o Une Grange avec Hangar et
Etables, le tout très-spacieux ;
- 5^o Un Moulin à eau à deux tour-
nants avec son Moulin à vent, le
mieux achalandé de la contrée, et le
tout dans le meilleur état possible ;
toutes les dépendances sont compo-
sées de Prés, Terres labourables,
Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'ad-
resser tous les jours, sur les lieux,
à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites
qu'on voudra.
On donnera 15 ans pour payer.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

Marque de fabrique



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voierie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte ; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2 ; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : **TH. PILTER**, 68, quai de Jemmapes, Paris.

Marque de fabrique



ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques
& du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au
département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres
de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique
pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts
volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés
avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication com-
plète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent
exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de
40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues
de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des
Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une
manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande
publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les prin-
cipaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera
envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme
provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs
sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS